

**S.Mi.D.D.E.V****SYNDICAT MIXTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'EST-VAR  
POUR LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS****-----  
PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU COMITE SYNDICAL DU 31 MARS 2023**

Le trente et un mars deux mille vingt-trois à quatorze heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var pour le Traitement et la valorisation des déchets ménagers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Gilles LONGO, Président.

Date de convocation des délégués : le vingt-quatre mars deux mille vingt-trois.

**Présents :****Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur Agglomération :**

Monsieur Gilles LONGO, Président, Délégué titulaire

Monsieur Gérard BONNAL, Délégué titulaire

Monsieur Bernard SABY, Délégué titulaire

Monsieur Charles MARCHAND, Délégué titulaire

Monsieur Yoann GNERUCCI, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Délégué titulaire

Madame Jacqueline SANCHEZ, Déléguée titulaire

Madame Eve STEINMETZ, Déléguée suppléante

**Communauté de Communes du Pays de Fayence :**

Monsieur René BOUCHARD, 4<sup>ème</sup> Vice-Président, Délégué titulaire

Monsieur Jean-Yves HUET, délégué titulaire

**Représentés :****Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur Agglomération :**

Madame Sylvie BLANC, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, Déléguée titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Bernard SABY

Madame Sonia LAUVARD, Déléguée titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Charles MARCHAND

Monsieur Jean-François MOISSIN, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Délégué titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Gilles LONGO

**Absent excusé:****Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur Agglomération :**

Monsieur Kader MERIMECHE, Délégué titulaire

**Assistaient également à la séance :**

Madame Natacha FLEURY, Directrice du SMiDDEV

Monsieur Jérôme CARROUGET, Responsable administratif du SMiDDEV

Madame Magali MERLINO, Rédacteur du SMiDDEV

Monsieur Gilles LONGO, Président du SMIDDEV, ouvre la séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'assemblée approuve à la majorité des membres présents et représentés (une abstention : Monsieur René BOUCHARD) le Procès-Verbal du Comité Syndical du SMIDDEV du 27 février 2023.

\*\*\*\*\*

**Délibération n°2023/767 :**  
**Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022.**

Monsieur Le Président expose :

L'article L2311.5 du C.G.C.T, applicable aux syndicats mixtes, autorise le report de manière anticipée au budget de l'année N, des résultats de l'exercice N-1, avant le vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion.

Dès lors, il est proposé au Comité Syndical de mettre en œuvre ce dispositif, en accord avec le Comptable Public, lequel a validé les résultats de l'exercice 2022 ci-après exposés :

2022	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Total recettes	22 136 718,10 €
(-) total dépenses	16 997 616,65 €
(=) résultat de l'exercice	5 139 101,45 €
(+) Résultat de clôture 2021 (-1068)	2 138 780,50 €
(=) résultat 2022	7 277 881,95 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Total recettes	18 406 599,56 €
(-) total dépenses	18 216 176,54 €
(=) résultat de l'exercice	190 423,02 €
(+) Résultat de clôture 2021	9 486 581,88 €
(=) résultat de clôture 2022	9 677 004,90 €
(-) RAR Dépenses	14 443 491,02 €
(+) RAR Recettes	500 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>- 4 266 486,12 €</b>

Le Comité Syndical :

Ouï l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

**AGREE** la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022.

**Délibération n°2023/768 :**  
**Affectation des résultats de l'exercice 2022.**

Monsieur Le Président expose :

Après avoir repris par anticipation le résultat de l'exercice 2022, le Comité Syndical est appelé à procéder à son affectation telle que détaillée ci-après :

AFFECTATION DES RESULTATS 2022	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022	5 139 101,45 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 138 780,50 €
RESULTAT DE CLOTURE	7 277 881,95 €
MONTANT AFFECTE AU 1068	4 266 486,12 €
002 EXCEDENT FONCT. 2022	3 011 395,83 €
001 EXCEDENT INV. 2022	9 677 004,90 €

Le Comité Syndical :

Où l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

**AGREE** l'affectation des résultats de l'exercice 2022.

**Délibération n°2023/769 :**  
***Budget primitif – Exercice 2023.***

Le Comité Syndical,

Après avoir pris connaissance du projet de Budget Primitif pour l'exercice 2023,

Après avoir débattu article par article et opération par opération, notamment au sujet des points suivants :

– Intervention de Monsieur Gilles LONGO :

- Le budget de traitement des déchets de toute nature connaît une hausse d'environ 13% par rapport à 2022, dans un contexte de forte augmentation du tarif des matières premières, de l'énergie et du carburant impactant directement les révisions annuelles de prix, ajouté à la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).
- Les charges de structure et de personnel sont contraintes pour rester à un niveau modéré, équivalent à celui de 2022.
- Les recettes liées au tri sont stables. A noter, le tri du verre occasionnera pour 2023 un reversement de 2€ / tonne à la Ligue contre le cancer, contre 1€ / tonne pour les années précédentes, suite à l'augmentation de sa valeur de reprise.

– Intervention de Monsieur Yoann GNERUCCI :

- Monsieur Yoann GNERUCCI s'interroge sur le budget de maintenance des bacs qui a sensiblement diminué. Madame Natacha FLEURY explique que les EPCI membres ont fait le choix de prendre en charge directement la maintenance des contenants. Estérel Côte d'Azur Agglomération l'a notamment intégré dans le cadre de son marché de fourniture de contenants pour ordures ménagères qui incorpore désormais la maintenance de l'ensemble des bacs.
- A la question relative à la ligne budgétaire prenant en compte la location des anciens locaux de La Palud, il est précisé que celle-ci figure à l'article 752 – Revenu des immeubles.

Concernant les conséquences budgétaires de la poursuite d'exploitation de la réhaussée du Site 3 (six mois de plus qu'initialement prévu), il est précisé que cela n'engendre pas d'importants travaux supplémentaires et aura surtout pour conséquence de décaler les investissements liés à la couverture finale du Site.

– Intervention de Monsieur René BOUCHARD :

- Monsieur René BOUCHARD demande à quoi correspondent les immobilisations corporelles (chapitre 21). Monsieur le Président, Gilles LONGO, explique qu'il s'agit d'une réserve destinée à réaliser des travaux d'aménagement en cas de besoin. Postérieurement à la réunion, il convient d'indiquer que cette ligne budgétaire correspond également à l'acquisition de contenants pour le tri des déchets.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ARRETE LES DEPENSES ET RECETTES** telles que résumées ci-après :

Section de fonctionnement :

Dépenses : .....23 386 372,13 €

Recettes : .....23 386 372,13 €

Section d'investissement :

Dépenses : .....24 184 863,15 €

Recettes : .....24 184 863,15 €

**Information du Comité Syndical :**

DECISION du Président N°2023/01 du 20/02/2023 : Renouvellement, pour une durée de six mois à compter du 27/05/2023, du marché d'exploitation du nouveau casier en rehausse du site 3, de maintenance des sites 1, 2 et 3 de l'ISDND des Lauriers sur la Commune de Bagnols-en-Forêt et traitement des lixiviats et sous-produits, attribué à l'entreprise VALSUD.

\*\*\*\*\*

Questions diverses :

Concernant l'Unité de Valorisation Multifilières :

Monsieur le Président, Gilles LONGO, informe les élus du syndicat de l'avancement de travaux de construction de l'Unité de Valorisation Multifilières.

Concernant le sinistre survenu l'année dernière, le SMIDDEV et les entreprises attributaires du marché public se dirigent vers une solution commune après plusieurs mois de réunions avec les entreprises, les assurances et le collège d'experts. Les travaux de réparation de la paroi de soutènement endommagée seront intégralement financés par les assurances et les entreprises concernées.

Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante une visite sur place, à venir prochainement, avec les techniciens, afin de visualiser l'avancement de la construction, l'installation du process, et d'apporter toutes les explications nécessaires.

Concernant la vidange de la lagune à lixiviats :

Madame Natacha FLEURY explique qu'un bassin va être créé et des bâches souples installées afin d'extraire les concentrats de la lagune à lixiviats. Selon leur conductivité, ils seront soit traités dans l'évapo- concentrateur in situ, soit externalisés. Le porté à connaissance est en cours d'instruction par les services de la DREAL.

\*\*\*\*\*

Fréjus, le 03 avril 2023,

**Le Président  
Gilles LONGO**

  
**SMIDDEV**  
Établissement public de traitement  
et de valorisation des déchets  
Parc d'activités Le Capitou – Pôle BTP  
32, allée Sébastien Vauban  
CS 60064 – 83606 Fréjus Cedex